Communiqué de presse

078/ 26

Montreuil, le 24 août 2026

Ce sont les salaires et les pensions qu'il faut indexer sur le coût de la vie, pas les franchises médicales !

Il faut arrêter de prendre la population pour des imbéciles. Contrairement à ce qu'affirme la ministre de la Santé, le doublement de la franchise médicale annoncé fin juillet avait bien été compris.

En annonçant vouloir faire évoluer la proposition vers une indexation du prix des médicaments, des consultations médicales et des transports liés aux soins et actes paramédicaux, le gouvernement fait la preuve qu'il n'entend rien.

Même cause, même effet : si cette décision devait être maintenue, elle viendrait ajouter des difficultés à se soigner, notamment pour les plus malades et les plus précaires. Et contrairement à ce qu'affirme Madame la ministre, il n'y a pas de caricature à dire que certain·es d'entre nous sont à deux euros près ; cette affirmation est d'un mépris crasse.

L'argument selon lequel une telle mesure serait « *juste* » est totalement infondé. Oui, il y a une inflation, oui les prix à la consommation ont augmenté d'un peu plus d'un tiers entre 2005 et 2025 et oui, justement, les niveaux de vie sont profondément modifiés. Dans le même temps, les salaires et les pensions n'ont pas été revalorisés à hauteur ; dans le même temps, les mutuelles ont augmenté de 30 % depuis 2024 et le service public de santé ainsi que les prises en charge de la Sécu reculent, rendant ainsi les soins de plus en plus coûteux. De fait, le renoncement aux soins progresse, la population mange de plus en plus mal, est de plus en plus mal logée, la précarité énergétique progresse, et c'est la santé de la population qui se dégrade.

Si le gouvernement veut être ambitieux, il doit remettre en cause un système qui produit de la dette sociale et de l'exclusion plutôt que de s'entêter à passer en force. En effet, cette hypothèse avait été repoussée en 2025 ; y revenir est un réel déni démocratique.

L'exécutif cherche à multiplier les pistes d'économies concernant les budgets de l'État et de la Sécurité sociale pour 2027. La Fédération CGT Santé Action sociale en propose trois : arrêter la financiarisation du système de santé qui permet le développement de profits privés sur le dos de la Sécurité sociale ; investir dans une véritable politique de prévention pour réduire les morbidités ; ne pas tout miser sur la médication. Concernant le médicament, il est temps de s'attaquer à l'industrie pharmaceutique en développant un pôle public du médicament et en œuvrant à une relocalisation des productions pour garder une indépendance en la matière.

Par ailleurs, c'est aussi sur l'axe des recettes qu'il faut agir. La proposition de TVA sur la consommation pour compenser les baisses de cotisations sur le travail, en en affectant une fraction à la Sécurité sociale, est une erreur stratégique forte et une mesure profondément injuste que la ministre de la Santé juge insuffisante ! Au contraire, il faut arrêter cette politique d'exonérations de cotisations sociales qui, il faut le rappeler, est notre salaire, salaire différé pour subvenir à nos besoins de la naissance à la mort.

Baisser les cotisations sociales, c'est donc non seulement baisser notre salaire, mais c'est aussi nous obliger à prendre des mutuelles et autres assurances, dont les coûts de gestion sont bien plus élevés, pour accéder aux soins.

Il est temps aussi de soutenir l'augmentation générale des salaires et des pensions ainsi que leur indexation sur l'inflation, et de soutenir une politique de « *plein emploi* » qui aurait pour conséquence automatique de renforcer les caisses de la Sécurité sociale, de permettre à chacun et chacune de vivre dignement et de relancer la croissance.

À quand des ministres qui défendent les missions dévolues à leurs portefeuilles et refusent de se poser comme de simples machines à faire passer les pilules amères ? Le rôle des élu·es est de défendre les intérêts de leurs mandants !

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Responsable Communication - Jérémi Prigent : 06 51 86 19 97 / Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX